



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/121  
30 décembre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Soixante-deuxième session  
Point 14 d) de l'ordre du jour provisoire

**GROUPES ET INDIVIDUS PARTICULIERS: AUTRES GROUPES  
ET PERSONNES VULNÉRABLES**

**Note du secrétariat**

En application du paragraphe 2 de la résolution 60/232 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2005, la Commission des droits de l'homme sera saisie des rapports du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés sur les travaux de ses cinquième et sixième sessions (A/AC.265/2005/2 et A/60/266).

-----